

**PROCES VERBAL**  
**Conseil du 9 novembre 2023**  
**Salle « Les Distilleries » à SEGONZAC**

*Jeudi 9 novembre 2023, à 18 heures, en vertu de la convocation du vendredi 3 novembre 2023, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle des Distilleries – 2 rue Aimé Richard à Segonzac (16130 SEGONZAC), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Jean-Claude ANNONIER - Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – M. Morgan BERGER – Mmes Carmen BERNARD – Lydie BLANC – M. Patrice BOISSON – Mme Bernadette BOULAIN - MM. Sébastien BRETAUD – Pierre-Yves BRIAND – Mme Hélène BRISSON – MM. Jean-François BRUCHON – Dominique BURTIN – Mme Séverine CAILLE – MM. Romuald CARRY - Jean-Christophe COR – Stéphane CORNET - Jean-Jacques DELÂGE – Fabien DELISLE – Jacques DESLIAS – Brice DEZEMERIE – Mme Elisabeth DUMONT – MM. Bernard DUPONT – Cédric DUPUY - Michel ECALLE - Jérôme FROIN – Didier GALLAU – Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mmes Christel GOMBAUD – Géraldine GORDIEN – M. Dominique GRAVELLE – Claude GUINET – Bernard HANUS – Christian JOBIT – Mme Danielle JOURZAC – Jean-Marc LACOMBE – Mme Danièle LAMBERT DANÉY – M. Yannick LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE – Laurence LE FAOU – Camille LEGAY - Jean-Louis LEVESQUE – Dominique MERCIER – Jean-Luc MEUNIER - Christian MEUNIER – Géraud MOURGERE - Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Dominique PETIT – MM. Gilbert RAMBEAU – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU – M. Christophe ROY – Mme Nicole ROY – MM. Jérôme ROYER – Xavier TRIOUILLIER – Mmes Carole SAUNIER – Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGIER – Patrice VINCENT.

**EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR**

Mmes Marie-Christine BRAUD (donne son pouvoir à Mme Camille LEGAY) - Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU (donne son pouvoir à M. Yannick LAURENT) – MM. Lilian JOUSSON (donne son pouvoir à M. Didier GOIS) - Patrick LAFARGE (donne son pouvoir à M. Jean-Marc LACOMBE) - Eric LIAUD (donne son pouvoir à Mme Dominique PETIT) - Mmes Sylvie MOCOEUR (donne son pouvoir à Mme Martine BEAUMARD) - Christiane PERRIOT (donne son pouvoir à Mme Christine BAUDET) - M. Benoist RENAUD (donne son pouvoir à M. Morgan BERGER) – Mme Emilie RICHAUD (donne son pouvoir à M. Pierre-Yves BRIAND) – M. Florent-José RODRIGUES (donne son pouvoir à M. Stéphane CORNET) – Mme Nadège SKOLLER (donne son pouvoir à M. Bernard HANUS).

**SUPPLEANTS**

M. Jean-François MAURANGE (suppléant de Mme Monique MARTINOT) – MM. Christian MATIGNON (suppléant de M. Michel FOUGERE) – Fabien PETINIOT (suppléant de Mme Marie-Christine GRIGNON) – Pierre PEROT (suppléant de M. Annick-Franck MARTAUD) - Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY).

**EXCUSES**

MM. Pierre BERTON - Georges DEVIGE – Mme Sylvie GAUTIER – MM. Mehdi KALAI - Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Katie PERROIS – M. Gilles PREVOT.

Mme Colette LAURICHESSE est désignée secrétaire de séance.

**HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ [contact@grand-cognac.fr](mailto:contact@grand-cognac.fr)

♦ [www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)



<b>EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>			
<b>COMMISSION</b>		<b>OBJET</b>	<b>RAPPORTEUR</b>
<b>Affaires générales et équilibre des territoires</b>	AGET-1	Décision budgétaire modificative	LE PRESIDENT
<b>Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative</b>	DDD-1	Plan de gestion simplifiée en faveur du vison d'Europe	Ludovic PASIERB
<b>Culture et valorisation du patrimoine</b>	CVP-1	Programme muséographique et scénographique du château de Bouteville - validation de l'avant-projet définitif	Nicole ROY
<b>Sport</b>	SPORT-1	Subventions de fonctionnement 2023	Xavier TRIQUILLIER
<b>Aménagement du territoire et mobilités</b>	ATM-1	Présentation du rapport annuel 2021 de l'exploitant du service public de transports de Grand Cognac	Pascale BELLE
<b>Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance</b>	ACVH-1	Contribution 2023 au GIP Charente Solidarités	Morgan BERGER
<b>Développement économique, innovation, enseignement supérieur</b>	DEI-1	Dispositif de soutien aux entreprises "Dispositif prêt création - reprise d'entreprises initiative Charente"	Philippe GESSE
	DEI-2	Extension et de zones d'activités économiques sur la commune de GENSAC LA PALLUE - acquisition de parcelles à la commune de GENSAC LA PALLUE	Philippe GESSE
	DEI-3	Ouvertures dominicales des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les mairies - Année 2024	Philippe GESSE

**HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ [contact@grand-cognac.fr](mailto:contact@grand-cognac.fr)

♦ [www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)



**RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Affaires générales et équilibre des territoires</b>	AGET-2	Autorisations de programme - Modifications	LE PRESIDENT
	AGET-3	Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes	LE PRESIDENT
	AGET-4	Accord-cadre de travaux pour la fourniture , la pose et la dépose de matériels relatifs à la signalétique extérieure des sites de grand Cognac.	LE PRESIDENT
<b>Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative</b>	DDD-2	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Preuil pour l'aide à l'achat de matériel de tri des déchets	Pascale BELLE
	DDD-3	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-même-les-carrières pour l'aide à l'achat de matériel de tri des déchets	Pascale BELLE
<b>Sport</b>	SPORT-2	Attributions de subventions pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives et le développement de la pratique sportive des jeunes (Budget principal)	Xavier TRIOULLIER
<b>Tourisme et valorisation du territoire</b>	TVFR-1	Fiche complémentaire au contrat d'animation du département de la Charente : CD16	Yannick LAURENT
<b>Aménagement du territoire et mobilités</b>	ATM-3	Délégation du droit de préemption urbain (DPU) à la commune de LOUZAC-SAINT-ANDRÉ	Séverine CAILLÉ
	ATM-4	Attribution d'une subvention au département pour l'aménagement d'une aire de covoiturage à Mérignac - annule et remplace délibération D2023_290	Pascale BELLE
<b>Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance</b>	ACVH-2	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés - Attribution de subventions d'investissement dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) de Grand Cognac	Morgan BERGER
	ACVH-3	Soutien au développement du parc locatif social - annulation de la subvention à la coop Charente-Maritime Habitat pour un projet sur la commune de Châteaubernard	Morgan BERGER
	ACVH-6	Adhésion 2023 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Charente	Morgan BERGER

**HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



<b>Développement économique, innovation, enseignement supérieur</b>	DEI-4	Zone d'activité économique du Plassin à GENSAC LA PALLUE - cession d'une parcelle à DOREAU TONNELIERS	Philippe GESSE
	DEI-5	Zone d'activité économique du Pont-Neuf à SALLES D'ANGLES - aménagement d'un rond-point, échange de parcelles avec la société JAS HENNESSY & C° - cession gracieuse de parcelles au département de la Charente	Philippe GESSE
	DEI-6	Zone d'activité économique du Plassin à GENSAC LA PALLUE - cession d'une parcelle à la commune de GENSAC LA PALLUE	Philippe GESSE

**LE PRESIDENT**

Présente l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour.

**Intervention des élus :**

**Jérôme ROYER**

Demande si la parcelle cédée à DOREAU TONNELIERS appartient à Grand Cognac.

**LE PRESIDENT**

Répond qu'effectivement elle appartient à Grand Cognac.

**LE PRESIDENT**

Énumère les pouvoirs, et met au vote les rapports, qui sont adoptés à l'unanimité par 81 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

## EXAMEN DES POINTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

1. **Décision budgétaire modificative (Budgets principal n°50000, pôle médical n°50004, transports n°50005, zones de Cognac, Châteaubernard, Merpins n°50006, zone Fief de la Couture n°50008, zone Le Malestier n°50010, eau DSP n°50018, assainissement collectif n°50021, GEMAPI n°50025)**

*En cours d'exercice, des ajustements de crédits peuvent être soumis à approbation de l'assemblée délibérante, par Décision Budgétaire Modificative (DM).*

*L'exécution du budget principal et de certains budgets annexes fait apparaître des besoins d'ajustements. Tout mouvement de crédit sur les autorisations budgétaires initiales (budget primitif et budget supplémentaire) est obligatoirement conforme au principe d'équilibre budgétaire. La liste de ces mouvements est annexée.*

*Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.*

#### LE PRÉSIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.**

### DEVELOPPEMENT DURABLE, DECHETS, PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. **Plan de gestion simplifiée en faveur du vison d'Europe**

*Dans le cadre de sa compétence Biodiversité et du programme européen LIFE VISON, Grand Cognac a conventionné avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour l'élaboration d'un plan de gestion de certaines de ses parcelles pouvant présenter un intérêt pour l'espèce.*

*Il est proposé d'approuver le plan de gestion simplifié élaboré en partenariat avec la LPO.*

#### LE PRÉSIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.**

### CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

1. **Programme muséographique et scénographique du château de Bouteville – validation de l'avant-projet définitif et ajustement de l'autorisation de programme (budget principal n°50000)**

*Grand Cognac a engagé depuis 2017 un ambitieux programme de restauration du château de Bouteville.*

*L'ouverture du château au public est prévue à la fin du premier semestre 2024.*

*Afin d'offrir une expérience de visite au public, en présentant l'histoire du château et de sa restauration, un parcours muséographique et scénographique est à créer.*

*Le coût prévisionnel de ce parcours, au stade APD, est de 400 000 € TTC.*

*La réalisation du programme muséographique et scénographique nécessite par ailleurs l'ajustement de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°39 (AP/CP) « château de Bouteville » à hauteur de 5 397 120 € TTC*

#### HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



## Intervention des élus :

### **LE PRESIDENT**

Apporte une précision sur le fonctionnement du château de Bouteville en annonçant qu'il y aura probablement les tarifs de la location à voter lors d'un prochain conseil communautaire.

Il explique que la location concernera la partie à l'étage (la salle de réception, la galerie, la cour intérieure, et la terrasse) et l'objectif est de louer si cela couvre les dépenses. Il précise que lorsque le château ne sera pas utilisé, il n'y aura donc pas de dépense, à part le chauffage minimum pour le maintenir hors gel, mais quand il y aura une location cela engendrera des frais de ménage et d'électricité. Il informe qu'il y a déjà des visites organisées par Mme Nicole ROY pour des demandes de locations pour des mariages, et par des entreprises pour des lancements de produits.

Il explique que pour la partie « historique » du bâtiment, l'objectif est d'avoir un coût de fonctionnement égal à zéro en faisant payer les visites pour que les recettes couvrent les dépenses puisqu'il faudra payer la présence d'une personne employée pour la saison d'avril à septembre.

### **Patrice VINCENT**

Précise que pour sa part le château de Bouteville « est la danseuse » de Grand Cognac. Il souhaiterait adhérer à ce projet et demande qu'une présentation de la situation globale soit faite, parce qu'il se questionne sur le nombre de nouveaux touristes qui peuvent être attendus sur le site, quelles seront les retombées économiques pour l'agglomération, quel sera le budget communication, quelles seront les charges de fonctionnement pour chacun des sites, dont celui-ci.

Il précise que tous ces points devraient s'inscrire dans une étude prévisionnelle, et demande si elle existe.

### **LE PRESIDENT**

Répond que pour le fonctionnement cela vient d'être dit, et que pour l'aspect touristique l'agglomération s'est donné le but d'être une destination touristique à part entière, comme peuvent l'être certaines villes de Dordogne. Il confirme qu'être une destination touristique cela se construit et qu'il faut proposer une offre complète. Il explique qu'il y a un changement positif depuis le COVID, et qu'une étude montre que les touristes ne souhaitent plus se rendre où il y a une concentration de personnes. Les mentalités des vacanciers qui ne venaient visiter Cognac que par temps de pluie va être inversée puisque l'objectif est de proposer à ces vacanciers venant à Cognac pour 5 ou 6 jours d'avoir un maximum d'activités à faire, à voir et pour tous les publics.

Il précise qu'il y a aussi la flow vélo et le tourisme vert qui drainent des touristes, les groupes privés avec les Terra aventura et les festivals qui ont une forte notoriété et que cela se retrouve dans les résultats de l'étude touristique présentée au conseil de Hiersac démontrant que la saison a été extraordinaire.

Il explique que pour les données chiffrées, les études touristiques démontrent qu'un vacancier qui passe par la Flow vélo dépense entre 100 et 150 euros/jour, mais concernant le château de Bouteville il est prétentieux aujourd'hui de dire combien cela va rapporter mais il précise que pour le financement de la dernière partie, elle est payée à 80% par des subventions et que l'investissement est fait pour des siècles.

Il est persuadé que la structuration de l'agglomération de l'offre privée et l'offre publique depuis 2017/2018, quand il y aura comparaison en 2030/2035, montrera une métamorphose avec Cognac qui aura pris sa place touristique. Il propose de commander une étude chiffrée touristique payante à Charente Tourisme d'ici un an ou deux pour avoir un point d'étape et mesurer les points d'indicateurs, il est sûr que l'agglomération va dans le bon sens afin d'être autant attractive pour les touristes, pour les jeunes médecins ou des jeunes avec des compétences recherchées, et donner envie de venir sur le territoire, pour des vacances ou s'y installer, tel est l'objectif recherché à long terme.

### **Marie-Jeanne VIAN**

Fait remarquer que le fait de devoir employer une voire plusieurs personnes pour le château de Bouteville va engendrer des coûts. Elle fait savoir que la commission Culture travaille sur des projets et les budgets et qu'elle espère qu'ils seront tous validés par les vice-présidents.

### **LE PRESIDENT**

Répond qu'il comprend et qu'il préfère et incite même les commissions à avoir des idées, car cela démontre une agglomération dynamique. Il explique que tout doit rentrer dans le budget, et que c'est en fin d'année que sont fait les arbitrages pour que les recettes couvrent les dépenses, et c'est la règle pour tout le monde.

### **HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ [contact@grand-cognac.fr](mailto:contact@grand-cognac.fr)

♦ [www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)



Il précise que la politique culturelle depuis la création de l'agglomération n'a pas à rougir et le bassin cognçais dans le domaine de la culture n'a de cesse d'évoluer mais que l'enveloppe des budgets devront s'équilibrer et qu'il espère satisfaire toutes les demandes.

#### **Claude GUINET**

Confirme qu'il y a une forme de bascule dans les fréquentations touristiques et dans les intérêts des usagers pour les structures du territoire et que cela va dans le bon sens car ce n'est pas du tourisme industriel. Mais il émet un doute sur le fait d'équilibrer le fonctionnement entre les recettes et les dépenses, parce que la culture a un coût qui doit être raisonnable, comme l'éducation ou le sport. Il ajoute qu'on ne peut pas être dans l'illusion que les recettes équilibrent les dépenses, et qu'il pourrait y avoir de mauvaises surprises si on part de ce postulat, et qu'il vaudrait mieux par précaution avoir une charge envisagée, même modeste, et essayer de ne pas la dépasser que de dire qu'on va faire un exercice étal.

#### **LE PRESIDENT**

Répond que la culture à un coût et que l'agglomération ne lésine pas, donne l'exemple du conservatoire et les médiathèques gratuites. L'agglomération investit pour la culture avec les recettes fiscales. Il ajoute que spécifiquement sur le château de Bouteville, les objectifs sont raisonnables, cela permettrait de tendre vers un équilibre, n'étant pas dans un sur-fonctionnement, ce qui n'est pas le cas pour un musée, qui a des critères qui font forcément que les recettes ne peuvent pas couvrir les dépenses de masse salariale, de qualité de stockage de collection, ou autres exigences qui font des frais qui ne sont couverts par les visiteurs. Il explique que pour autant, la politique menée sur les musées depuis 3 ans apporte une augmentation régulière de la fréquentation, donc des recettes supplémentaires mais que cela ne permet pas d'équilibrer les musées .

Demande de prendre en compte ces 2 aspects pour le château et explique qu'il est possible de tendre vers un équilibre, les comptes seront faits, avec des années rentables par les entrées, des groupes, et d'autres moins bonnes.

Revient sur le projet X'eau, beaucoup débattu à l'époque parce qu'il avait eu une surévaluation des recettes envisagées, force est de constater qu'aujourd'hui l'X'eau est une piscine qui fait référence, avec une fréquentation en augmentation et des recettes en hausse constante. Cela qui démontre que c'est possible et que c'est un vrai succès. Termine en confirmant que l'objectif d'équilibre au musée n'est pas réalisable ni pour le conservatoire ni les médiathèques, mais vu le mode de fonctionnement souhaité pour le château de Bouteville, cela doit pouvoir être réalisable.

#### **Jérôme ROYER**

Propose une idée, suite à la fermeture pendant 3 ou 4 ans du centre Georges POMPIDOU, propose de faire une grande salle d'art contemporain à Bouteville, avec leurs collections.

#### **LE PRESIDENT**

Répond qu'il y avait aussi songé et qu'il a une opportunité par une connaissance qui gère toute la délocalisation des œuvres pour cette période, et aimerait beaucoup en accueillir à Cognac, mais il faut trouver un espace de 600 m2 dans des conditions satisfaisantes pour avoir des œuvres qui ont des exigences particulières au niveau du transport et d'hydrométrie, mais il affirme que si cela est possible il est bien sûr « partant ».

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour, 1 abstention (M. Patrice VINCENT) et 1 voix ne prenant pas part au vote (Mme Laurence LE FAOU).**

#### **HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ [contact@grand-cognac.fr](mailto:contact@grand-cognac.fr)

♦ [www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)



## SPORT

### 1. Attributions de subventions d'équipement pour les associations sportives (budget principal n°50000)

*Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipements à l'association Jarnac Sport Canoë Kayak dans le cadre du soutien aux associations sportives du territoire pour le renouvellement de matériel sportif et pédagogique pour un montant de 5 000 euros.*

#### LE PRÉSIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour, 1 abstention (M. Patrice VINCENT) et 1 voix ne prenant pas part au vote (M. Jean-Claude ANNONIER).**

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

### 1. Présentation du rapport annuel 2022 de l'exploitant du service public de transports de Grand Cognac (budget annexe transports n°50005)

*Le rapport annuel de l'exploitant du service public de transports de Grand Cognac, confié à la Société Publique Locale STGA du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2024, doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

#### LE PRÉSIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.**

## ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

### 1 Contribution 2023 au GIP Charente Solidarités (budget principal n°50000)

*Le Groupement d'Intérêt Public Charente Solidarités a pour objet d'assurer notamment la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).*

*Afin d'avoir une meilleure connaissance du logement et d'encadrer les contrôles de décence effectués sur le territoire dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, une convention a été mise en place avec le GIP pour fixer un nombre minimum de contrôles par an sur la base d'un financement de 10 000€ pour 2023.*

*Il est proposé au conseil communautaire, au titre de 2023, de fixer la contribution de Grand Cognac à 33 000 € pour le FSL comme en 2022 et à 10 000€ au titre des contrôles de décence.*

#### Intervention des élus :

#### Jérôme ROYER

Demande si la somme de 33 000 euros n'est pas un peu légère.

#### LE PRESIDENT

Précise que c'est une compétence obligatoire du Département, qui le finance essentiellement. Il redonne les éléments de contexte en expliquant qu'historiquement le GIP Charente Solidarités a toujours demandé aux communautés d'accompagner et c'est le cas depuis toujours pour le territoire sauf pour Grand Angoulême qui est le 1<sup>er</sup> territoire concerné par le FSL et tant que cela n'évoluera pas cette somme restera la même.

#### HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ [contact@grand-cognac.fr](mailto:contact@grand-cognac.fr)

♦ [www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)



**Pierre-Yves BRIAND**

Confirme que c'est Grand Angoulême qui draine la grande majorité des aides du FSL, et qu'il n'y a pas pour l'instant d'avancée à leur niveau.

**LE PRÉSIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ESS**

**1. Dispositif de soutien aux entreprises « Dispositif prêt création – reprise d'entreprises Initiative Charente » (budget principal n°50000)**

*Le comité syndical du PETR Ouest Charente-Pays du Cognac réuni le 20 juin 2023 a acté la clôture du dispositif Prêt d'honneur création/reprise, en place depuis 2011 et doté à sa création de 121 662 €. Il est proposé de répartir les fonds disponibles entre Grand Cognac et la Communauté de Communes du Rouillacais au prorata du nombre d'habitants afin de créer un dispositif de prêt d'honneur création reprise sur le territoire de Grand Cognac.*

**LE PRÉSIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).**

---

**2. Extension de zones d'activités économiques sur la commune de Gensac-la-Pallue – acquisition de parcelles à la commune (budgets annexes zone le Plassin n°50011 et zones Grands Champs Gensac n°50028)**

*Grand Cognac souhaite créer une zone d'activité économique dite des « Grands Champs » sur environ 5,8 hectares et étendre la zone d'activité économique du « Plassin » sur environ 6,35 hectares sur le secteur de la Grue à Gensac-la-Pallue à proximité de la RN 141 afin de répondre aux demandes d'installation d'entreprises artisanales et industrielles.*

*Il est proposé d'acquérir dix parcelles appartenant à la commune de Gensac-la-Pallue d'une surface totale de 57 071 m<sup>2</sup> au prix de 428 032,50 €.*

**LE PRÉSIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour, 1 voix contre (M. Patrice VINCENT) et 1 voix ne prenant pas part au vote (M. Cédric DUPUY).**

---

**3. Ouvertures dominicales des commerces – Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les maires – année 2024**

*Il est proposé d'émettre un avis favorable sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs au nombre d'ouvertures dominicales des commerces de détail proposés par les communes de Châteaubernard, Cognac et Jarnac pour l'année 2024.*

**LE PRÉSIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, 5 voix contre (M. Romuald CARRY, M. Claude GUINET, M. Christian MEUNIER, M. Jérôme ROYER, Mme Marie-Jeanne VIAN) et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).**

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



---

**Avant de clôturer la séance, le président :**

**LE PRÉSIDENT**

Rappelle à l'assemblée 2 dates : le jeudi 16 novembre aura lieu la réunion sur le statut de l'élu, et le lundi 20 novembre une réunion avec les conseillers municipaux pour faire un point d'étape sur l'Agglomération.

**Jérôme ROYER**

Demande où l'agglomération en est avec le terrain de grand passage, car le plan A est arrêté, le plan B permet d'attendre, et demande s'il y a un plan C pour le futur car c'est un sujet évoqué depuis 10 ou 15 ans.

**LE PRÉSIDENT**

Répond que c'est un sujet très compliqué et qu'à cet instant l'agglomération répond à l'exigence, puisque la ville de Cognac accueille les grands passages jusqu'en 2026. Il confirme que pour l'aire définitive de grand passage il n'y a pas de solution à ce jour puisqu'une piste n'aboutit pas et qu'une autre opportunité n'est pas consolidée, la phase de recherche est donc encore en cours.

**Jérôme ROYER**

Demande le coût que la ville va demander car il semble que cela va engendrer des travaux supplémentaires.

**LE PRÉSIDENT**

Répond que la proposition négociée est la location du terrain pour 100 000 euros par an, et fait remarquer que si cela durerait même 25 ans, cela coûterait moins cher que de faire aménager l'aire de grand passage. Il précise qu'un geste va être fait envers Châteauneuf-sur-Charente au prorata de la surface et pour la gestion de proximité qui est effectuée par la Police Municipale de la commune.

**Jean-Louis LEVESQUE**

Plaisante en ajoutant qu'il a eu peur que le président oublie Châteauneuf-sur-Charente.

**LE PRÉSIDENT**

Plaisante à son tour, en confirmant à M.LEVESQUE, qu'il ne pouvait pas oublier puisqu'il était devant ses yeux.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

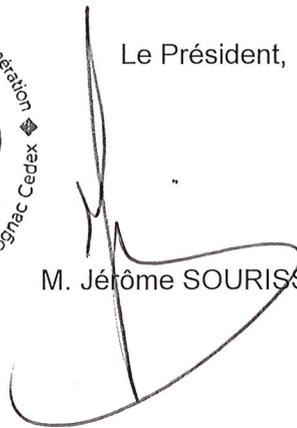
La secrétaire de séance



Mme Colette LAURICHESSE



Le Président,



M. Jérôme SOURISSEAU

**HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr

